

# fidh

**Abdol-Karim Lahidji**

**Président**



© FIDH / Dominique Falliez

**Profession :** Avocat des droits humains

**Nationalité :** Française

**Date et lieu de naissance :** 19 janvier 1940 à Téhéran

**Langues :** Français, farsi, anglais, arabe

**Expertise :** Droits humains, loi iranienne, justice internationale

Le Dr. Abdol-Karim Lahidji est élu président de la FIDH lors du 38e congrès de la FIDH tenu à Istanbul en mai 2013, après avoir été élu vice-président cinq fois consécutives de 1998 à 2013.

Né en 1940, Abdol-Karim Lahidji milite pour les droits humains depuis son inscription à la faculté de droit de l'université de Téhéran à la fin des années 50. Lors de ses études à la faculté de droit, M. Lahidji est arrêté et emprisonné deux fois pour avoir défendu la liberté d'expression et s'être élevé contre la répression politique. Il obtient son doctorat en droit privé à l'université de Téhéran et commence à exercer comme avocat en 1965.

Au début des années 70, M. Lahidji se rend en Europe et prend contact avec Amnesty international, l'Association internationale des juristes démocrates et la FIDH. Il cherche ainsi à faire connaître les violations des droits humains en Iran et à mobiliser un soutien international en faveur des militants des droits de humains dans ce pays. Pendant les années 1970, M. Lahidji joue un rôle discret mais essentiel, persuadant un certain nombre de personnalités internationales de se rendre en Iran pour poser des questions sur le traitement des prisonniers politiques.

C'est probablement grâce à ses efforts qu'en 1975, le gouvernement iranien se sent obligé de signer le Pacte international sur les droits civils et politiques et d'autoriser le Comité international de la Croix rouge à se rendre dans les prisons en Iran. Cette évolution permet aux prisonniers politiques en Iran de choisir leur conseil. M. Lahidji est ainsi devenu conseil de la défense d'un certain nombre de dissidents politiques connus traduits devant les tribunaux militaires et civils.

En 1977, M. Lahidji crée l'Association iranienne des juristes (AIJ) dans le but d'instaurer l'indépendance du judiciaire en Iran. Cent cinquante avocats, juges et professeurs de droit rallient l'organisation, et mettent en place une série de conférences et de séminaires. M. Lahidji co-crée également le Groupe des avocats progressistes, en vue

d'obtenir l'indépendance des avocats vis à vis de l'état, notamment dans leur action au nom des personnes ou individus créant des associations civiles ou professionnelles.

En décembre 1977, M. Lahidji et 28 professeurs, écrivains, juristes et dirigeants politiques écrivent une lettre au secrétaire général des Nations unies, annonçant la création du premier groupe pour les droits humains en Iran : l'Association iranienne pour la défense de la liberté et des droits de l'Homme. Un des objectifs premiers de cette initiative est de promouvoir la Déclaration universelle des droits de l'Homme dans l'ensemble du pays et d'éduquer le public à l'importance vitale de protéger les droits humains dans une société qui se modernise. M. Lahidji devient le porte-parole de l'Association.

En 1978, les activités en faveur des droits humains se multiplient et se font entendre. S'en suivent des attaques contre M. Lahidji, avec l'explosion d'une bombe dans son bureau le 27 avril 1978, puis une attaque sérieuse contre sa personne qui l'envoie à l'hôpital. Pendant son hospitalisation il reçoit la visite de M. William Butler, secrétaire général de la Commission internationale des juristes, qui demande au gouvernement iranien d'assurer la sécurité de M. Lahidji.

### **Post Révolution de 1979**

Après la chute de la monarchie Pahlavi en 1979, Abdol-Karim Lahidji décline l'offre du premier ministre d'alors Mehdi Bazargan d'occuper le poste de ministre de la justice et de ministre de l'éducation dans son cabinet. Le gouvernement charge M. Lahidji et trois autres éminents juristes de rédiger la première Constitution de l'Iran. Cependant, une assemblée de dirigeants largement pro théocrates remplace leur texte démocratique par une loi despotique. M. Lahidji boycotte le référendum sur le nouveau projet de Constitution et l'élection présidentielle qui suit.

M. Lahidji et ses collègues de l'AIJ sont les premiers iraniens à dénoncer le danger de diaboliser ceux qui critiquent la révolution et d'utiliser une rhétorique violente pour monter la population contre eux. Ils demandent des procès publics et équitables pour les anciens responsables accusés et mettent les autorités en garde contre les conséquences juridiques et politiques si l'esprit de revanche devait dicter le traitement réservé aux anciens responsables publics.

Prenant des risques pour sa propre sécurité, M. Lahidji ne tarde pas à condamner les exécutions qui suivent les procès spectacles des tribunaux de la révolution islamique en 1979. Il se porte même volontaire pour défendre deux personnes accusées d'être impliquées dans une conspiration contre révolutionnaire.

Au début du régime révolutionnaire, M. Lahidji rend visite à un certain nombre d'anciens responsables emprisonnés et prépare un rapport sur les circonstances de leur incarcération à l'intention du ministère de la justice.

Pendant cette même période, M. Lahidji continue son plaidoyer en faveur des droits humains dans des discours publics ou en rédigeant des commentaires journalistiques. En mai 1981, M. Lahidji est obligé d'entrer dans la clandestinité. Les forces de sécurité attaquent sa maison, confisquant ses papiers et arrêtant son fils de quinze ans. Elles gèlent

son compte en banque et interdisent la vente de ses biens, y compris de sa maison.

En mars 1982, Lahidji sort clandestinement du pays en passant par le Kurdistan et arrive à Paris pour y commencer une vie d'exil. Une fois installé à Paris, il invite en 1983 un groupe d'exilés iraniens à créer une nouvelle organisation, la Ligue pour la défense des droits de l'Homme en Iran (LDDHI). Depuis, ce groupe dénonce la violation des droits humains dans la République islamique d'Iran et fait connaître les dangers qui pèsent sur les dissidents dans le pays. En 1986, la LDDHI rallie la FIDH et prend des initiatives pour élargir ses activités.

Au fil des ans, la LDDHI assure une présence permanente et influente au sein de la communauté internationale des droits humains, et le nom de M. Lahidji devient synonyme de la Ligue. Il participe régulièrement aux réunions du Conseil des droits de l'Homme et d'autres instances des droits humains des Nations unies, ainsi qu'à de nombreuses autres réunions et conférences non gouvernementales pour promouvoir la cause des droits humains en Iran et proposer une analyse et des informations. Il écrit également des articles pour un certain nombre de publications en persan en exil.

M. Lahidji est l'auteur de nombreux articles et de trois livres *Le pluralisme dans la République islamique, le judiciaire dans la République islamique et la démocratie et les droits de l'Homme en Iran (Troisième décennie de la République islamique)*.

Les livres et articles de M. Lahidji portent sur une série de questions liées aux droits humains, notamment la torture des prisonniers politiques, la discrimination liée au genre et la discrimination contre les minorités religieuses. En 1990, il reçoit le Prix de Human Rights Watch pour son action à travers le monde.